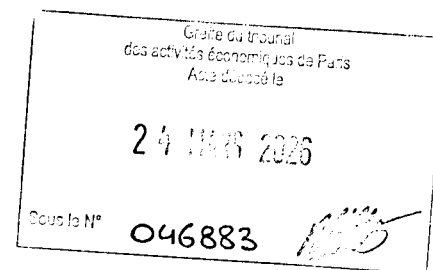


Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) -  
Dépôt le 24/03/2026 - 46883 - 1988 B 06406 - 344 861 133 - 1/3/5 PRE AUX CLERCS

1/3/5 PRE AUX CLERC  
Société par actions simplifiée  
Au capital de 3.748.500,00 euros  
Siège social : 5 Rue du Pré Aux Clercs  
75007 PARIS  
344 861 133 RCS PARIS



PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE  
EN DATE DU 19 JUIN 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE

Le DIX-NEUF JUIN,

Dans les locaux de la SELARL DELPEYROUX ET ASSOCIES, Avocats au Barreau de PARIS, sis 35 avenue Mac-Mahon à PARIS dans le 17<sup>ème</sup> arrondissement

Monsieur Jérôme CHEVALIER, agissant en qualité de Président de la SAS JERICO, Associé unique de la société 1/3/5 PRE AUX CLERC, Société par actions simplifiée, au capital de 3.748.500,00 euros divisé en 2.499 actions de 1.500€ chacune.

Monsieur Jérôme CHEVALIER, Président, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ainsi que le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023, l'inventaire, le rapport de gestion du président et le rapport spécial ont été adressés à l'Associé unique.

L'ordre du jour des décisions est le suivant :

DÉCISIONS DE NATURE ORDINAIRE

- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2023 et quitus au Président,
- Approbation des charges non déductibles fiscalement,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Rémunération du Président,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

I – IL EST PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT :

Monsieur Jérôme CHEVALIER, Président non associé a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ainsi que le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023 et le rapport de gestion du Président ainsi que le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels de la Société ont été tenus, au siège social, à la disposition du Commissaire aux Comptes, dans les délais légaux.

Cela étant exposé, la société JERICO, en sa qualité d'associé unique a pris les décisions suivantes :

#### PREMIERE DÉCISION

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

L'associé unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée par l'Associé unique.

#### DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique, sur proposition du Président de la Société, décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à - 289.283 euros de la manière suivante :

Perte de	289.283€
Affectée sur le poste « Autres Réserves »	146.269€€
Le poste « Autres Réserves » sera par suite de cette affectation d'un montant de	0€
Solde affecté au Poste « Primes d'émission, de fusion, d'apport... »	143.014€
Le poste « Primes d'émission, de fusion, d'apport... » sera par suite de cette affectation d'un montant de	4.690.713€

Compte tenu de ces affectations, le poste autres réserves sera de 0€ et le poste primes d'émission, de fusion, d'apport sera de 4.690.713€.

Compte tenu de ces affectations, les capitaux propres de la Société seraient de 8.455.099€.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée par l'Associé unique.

### TROISIEME DÉCISION

L'associé unique déclare conformément à l'article L. 227-10 alinéa 4 du Code de commerce ainsi qu'à l'article 16 des statuts, qu'il convient de mentionner, en présence d'un associé unique, toute convention intervenue directement ou par personne interposée entre la société et son dirigeant, son associé unique ou s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L 233-3 du code de Commerce.

### Conventions conclues entre la Société et la Société JERICO, associé unique au 31 décembre 2023 :

- La Société JERICO, associé unique, dont la Présidence est assurée par Monsieur Jérôme CHEVALIER, détient un compte courant créditeur dans les livres de la Société, non rémunéré. Au 31 décembre 2023, ce compte courant s'élevait à 3.027.040 euros.
- La Société JERICO a cautionné la Société pour un montant global de 2 692 000 € en garantie du règlement d'un prêt SOCIETE GENERALE d'un montant de 1 160 000 € et d'un prêt CREDIT AGRICOLE d'un montant de 2 625 000 €.
- La Société JERICO a consenti le nantissement de 17 parts sociales lui appartenant de la société HOTEL SAINT VINCENT en garantie des prêts SOCIETE GENERALE et CREDIT AGRICOLE.
- Prestations de services facturées par holding JERICO aux filiales du groupe (convention du 9 janvier 2022)

1/3/5 PRE AUX CLERCS : 10 000 euros HT

La personne intéressée par cette convention est Monsieur Jérôme CHEVALIER, président de la SAS JERICO et de la SAS 1/3/5 PRE AUX CLERCS

Cette résolution est adoptée par l'Associé unique.

### QUATRIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'approuver l'absence de rémunération allouée au cours de l'exercice écoulé au Président de la Société, Monsieur Jérôme CHEVALIER, indépendamment du remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement engagés dans l'accomplissement de son mandat.

Au titre de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> Janvier 2024, l'associé unique décide que Monsieur Jérôme CHEVALIER continuera à ne pas être rémunéré pour ses fonctions de Président, indépendamment du remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

Cette résolution est adoptée par l'Associé unique.

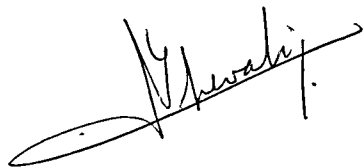
## CINQUIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

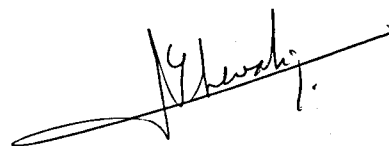
Cette résolution est adoptée par l'Associé unique.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et l'associé unique.

La SAS JERICO  
Associée unique,  
Représentée par Jérôme CHEVALIER



Jérôme CHEVALIER  
Président



1/3/5 PRE AUX CLERC  
Société par actions simplifiée  
Au capital de 3.748.500 euros  
Siège social : 5 Rue du Pré Aux Clercs  
75007 PARIS  
344 861 133 RCS PARIS

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT  
EN VUE DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE  
DU 19 JUIN 2024

Objet : Rapport de gestion du Président sur l'exercice clos le 31 décembre 2023

Cher associé,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons convoqué afin de vous rendre-compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2023 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au titre de l'exercice écoulé, le montant du chiffre est demeuré nul, comme au titre de l'exercice précédent.

Après deux années d'expansion du coronavirus qui ont affecté de manière significative les activités économiques et commerciales de la société et de ses filiales, l'année 2023 a été une année de consolidation de la reprise d'activité.

L'année 2024 devrait venir conforter cette situation avec notamment l'organisation des jeux Olympiques de PARIS durant l'été 2024 durant lesquels une clientèle internationale est attendue.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Néant

### Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

### Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Suite à son intégration dans le groupe JERICO, la société continuera à n'avoir d'autre activité qu'une activité de holding et ne portera, hors tout chiffre d'affaires, que des charges d'exploitation minimales et le coût des emprunts.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et conformément aux dispositions des articles 223 A et suivants du Code général des impôts, la société JERICO s'est constituée seule redevable de l'impôt sur les sociétés du groupe dont la société 1/3/5 PRE AUX CLERCS est membre depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

La société 1/3/5 PRE AUX CLERCS verse à la société JERICO, à titre de contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés du Groupe et quel que soit le montant effectif dudit impôt, une somme égale à l'impôt qui aurait grevé son résultat et/ou sa plus-value à long terme si elle était imposable séparément.

A la clôture d'un exercice déficitaire, la société 1/3/5 PRE AUX CLERCS ne sera titulaire, à ce titre, d'aucune créance sur la société JERICO, pas même dans le cas où cette dernière se sera constitué une créance sur le Trésor en optant pour le report en arrière du déficit d'ensemble.

En cas de sortie de la société 1/3/5 PRE AUX CLERCS du groupe d'intégration, quelle que soit la cause de cette sortie, la société JERICO et la société 1/3/5 PRE AUX CLERCS déterminent si la société 1/3/5 PRE AUX CLERCS a subi des surcoûts du fait de son appartenance au Groupe et, dans l'affirmative, si cette situation justifie son indemnisation par la société JERICO et pour quel montant.

Au 31 décembre 2023, les déficits subis par la société 1/3/5 PRE AUX CLERCS durant la période d'intégration s'élèvent à 828.288 euros.

### Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients

En application des articles L.441-14 et D.441-4, I du Code de Commerce, nous vous informons qu'il n'existe aucun retard de paiement à la date du 31 décembre 2023.

### Information sur le montant des prêts consentis par la Société

Conformément aux dispositions de l'article L. 511-6, 3 bis du Code monétaire et financier, nous vous indiquons le montant des prêts à moins de deux ans que notre Société a consentis à des sociétés avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant :

NEANT

## FILIALES ET PARTICIPATIONS

### Activité des filiales et participations

Vous trouverez dans le tableau annexé à notre bilan des informations relatives à l'activité et aux résultats des filiales de notre Société, des sociétés qu'elle contrôle et des participations au 31 décembre 2023.

Nous complétons ces informations par les éléments suivants :

Au 31 décembre 2023, notre Société détenait 99,87% du capital de la société SCI LE PRE CARRE, Société Civile Immobilière,  
Au capital de 75 000 euros,  
Dont le siège social est 3, rue du Pré aux Clercs - 75007 PARIS  
Immatriculée sous le n° 489 085 217 RCS PARIS

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2023, cette filiale a réalisé un chiffre d'affaires de 135.108 euros et un bénéfice de 57.016 euros.

Au 31 décembre 2021, notre Société détenait 100% du capital de la société HOTEL SAINT VINCENT,  
Société à Responsabilité Limitée au capital de 2 659 800 euros  
Siège social : 5 rue du Pré aux Clercs 75007 PARTS  
Immatriculée au RCS DE PARIS sous le n° 485 314 173 RCS PARIS

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2023, cette filiale a réalisé un chiffre d'affaires de 10.240.130 euros et un bénéfice de 1.290.003 euros.

## RÉSULTAT-AFFECTATION

### Examen des comptes

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le chiffre d'affaires s'est élevé à 0 euros comme lors de l'exercice précédent.

Le montant des produits d'exploitation s'élève à 11.342 euros contre 15.780 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 30.427 euros contre 28.669 euros pour l'exercice précédent.

Le total des charges d'exploitation s'est élevé à 30.427 euros contre 28.744 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation fait ressortir une perte de 19.085 euros contre une perte de 12.963 euros lors de l'exercice précédent.

Compte tenu d'une perte financière de 270.197 euros, le résultat courant avant impôts fait ressortir pour l'exercice une perte de 289.283 euros contre une perte de 133.345 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat de l'exercice se solde par une perte de 289.283 euros contre une perte de 133.345 euros au titre de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2023, le total du bilan de la Société s'élevait à 14.559.958 euros contre 14.598.032 euros pour l'exercice précédent, soit une diminution de 0,26%.

#### Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de - 289.283 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2023 de la manière suivante :

Perte de	289.283€
Affectée sur le poste « Autres Réserves »	146.269€€
Le poste « Autres Réserves » sera par suite de cette affectation d'un montant de	0€
Solde affecté au Poste « Primes d'émission, de fusion, d'apport... »	143.014€
Le poste « Primes d'émission, de fusion, d'apport... » sera par suite de cette affectation d'un montant de	4.690.713€

Compte tenu de ces affectations, le poste autres réserves sera de 0€ et le poste primes d'émission, de fusion, d'apport sera de 4.690.713€.

Compte tenu de ces affectations, les capitaux propres de la Société seraient de 8.455.099€.

#### Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

#### Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que la Société n'a supporté aucune dépense non déductible fiscalement au cours de l'exercice écoulé.

## CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

En application des dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce les conventions visées à cet article, qui doivent être reportées sur le registre des décisions de l'associée unique, sont relatées dans le procès-verbal des décisions sociales.

A cet égard, le Président rappelle que les conventions suivantes ont été conclues entre la société et la société JERICO, associé unique au 31 décembre 2023 :

- La Société JERICO, associé unique, dont la Présidence est assurée par Monsieur Jérôme CHEVALIER, détient un compte courant créditeur dans les livres de la Société, non rémunéré. Au 31 décembre 2023, ce compte courant s'élevait à 3.027.040 euros.
- La Société JERICO a cautionné la Société pour un montant global de 2 692 000 € en garantie du règlement d'un prêt SOCIETE GENERALE d'un montant de 1 160 000 € et d'un prêt CREDIT AGRICOLE d'un montant de 2 625 000 €.
- La Société JERICO a consenti le nantissement de 17 parts sociales lui appartenant de la société HOTEL SAINT VINCENT en garantie des prêts SOCIETE GENERALE et CREDIT AGRICOLE.
- Prestations de services facturées par holding JERICO aux filiales du groupe (convention du 9 janvier 2022)

1/3/5 PRE AUX CLERCS : 10 000 euros HT

La personne intéressée par cette convention est Monsieur Jérôme CHEVALIER, président de la SAS JERICO et de la SAS 1/3/5 PRE AUX CLERCS

### Rémunération du Président

Nous vous proposons de statuer sur la rémunération du Président.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Le Président  
Jérôme CHEVALIER



AUDIT  
CONSEIL  
EXPERTISE

ASG FINANCES

# ACTHEOS

EXPERTS COMPTABLES

6 Avenue du Coq  
75009 PARIS  
+33 (0)1 40 16 92 93  
a.genuyt@actheos.com  
www.actheos.com

## SAS 1/3/5 PRE AUX CLERCS

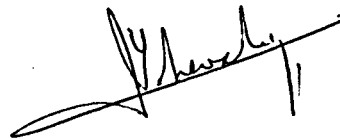
5, Rue du Pré aux Clercs

75007 PARIS

## COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

*Certifiés conformes à l'original  
par le Président*



Paris  
Rouen  
Rennes  
Le Havre  
Bordeaux  
Saint-Brieuc

## Sommaire

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

<i>Attestation de présentation des comptes</i>	1
<b>PREMIERE PARTIE - ETATS DE SYNTHESE</b>	2
<i>Bilan Actif</i>	3
<i>Bilan Passif</i>	4
<i>Compte de Résultat 1/2</i>	5
<i>Compte de Résultat 2/2</i>	6
<b>DEUXIEME PARTIE - ANNEXE</b>	7
<i>Règles et méthodes comptables</i>	8
<i>Immobilisations</i>	11
<i>Créances et Dettes</i>	12
<i>Produits à recevoir</i>	13
<i>Charges à payer</i>	14
<i>Capital social</i>	15
<i>Tableau des filiales et participations</i>	16
<i>Eléments concernant les entreprises liées</i>	17
<i>Dettes garanties par des sûretés réelles</i>	18
<i>Engagements financiers donnés et reçus</i>	19
<i>Tableau des résultats sur 5 ans</i>	20

## Attestation de présentation des comptes

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une Mission de Présentation des Comptes Annuels de la société

### SAS 1/3/5 PRE AUX CLERCS

relatifs à l'exercice de 12 mois courant du 01/01/2023 au 31/12/2023, qui se caractérisent par les données suivantes :

<b>Total du Bilan :</b>	<b>14 559 958 euros</b>
<b>Chiffre d'Affaires :</b>	<b>0 euros</b>
<b>Résultat net :</b>	<b>-289 283 euros</b>

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des Comptes Annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à PARIS, le 6 juin 2024



**Antoine GENUYT**  
**ASG FINANCES**  
Expert-comptable Associé

Etats financiers au

31/12/2023

**PREMIERE PARTIE - ETATS DE SYNTHESE**

## Bilan Actif

		31/12/2023		31/12/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net
	Capital souscrit non appelé (1)			
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
	Frais d'établissement			
	Frais de développement			
	Concessions brevets droits similaires			
	Fonds commercial (1)			
	Autres immobilisations incorporelles			
	Avances et acomptes			
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	Terrains			
	Constructions			
	Installations techniques, mat. et outillage indus.			
	Autres immobilisations corporelles			
	Immobilisations en cours			
	Avances et acomptes			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)			
	Participations évaluées selon mise en équival.			
	Autres participations	14 063 773		14 063 773
	Créances rattachées à des participations			
	Autres titres immobilisés			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	<b>TOTAL (II)</b>	<b>14 063 773</b>		<b>14 063 773</b>
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS			
	Matières premières, approvisionnements			
	En-cours de production de biens			
	En-cours de production de services			
	Produits intermédiaires et finis			
	Marchandises			
	Avances et Acomptes versés sur commandes			
	CREANCES (3)			
	Créances clients et comptes rattachés			
	Autres créances	100		27 901
	Capital souscrit appelé, non versé			
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	492 546		492 546
	DISPONIBILITES	3 539		13 812
COMPTE DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance			
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>496 185</b>		<b>534 259</b>
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)			
	Primes de remboursement des obligations (V)			
	Ecarts de conversion actif (VI)			
	<b>TOTAL ACTIF (I à VI)</b>	<b>14 559 958</b>		<b>14 598 032</b>

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

## Bilan Passif

		31/12/2023	31/12/2022
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	3 748 500	3 748 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	4 833 727	4 833 727
	Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	15 886	15 886
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	146 269	279 613
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	(289 283)	(133 345)
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Total des capitaux propres		8 455 099	8 744 381
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total des provisions			
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 353 333	1 502 667
	Emprunts et dettes financières divers (3)	4 735 912	4 339 901
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 400	6 240
	Dettes fiscales et sociales	4 614	4 843
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	600		
Produits constatés d'avance (1)			
Total des dettes		6 104 860	5 853 651
Ecart de conversion passif			
TOTAL PASSIF		14 559 958	14 598 032
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		(289 282,53)	(133 344,56)
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		164 947	160 416
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
(3) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat <sup>1/2</sup>

				31/12/2023	31/12/2022
		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)				
	Montant net du chiffre d'affaires				
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			11 342	15 780
	Autres produits			1	
		<b>Total des produits d'exploitation (1)</b>			<b>11 342</b>
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			30 427	28 669
	Impôts, taxes et versements assimilés				
	Salaires et traitements				
	Charges sociales du personnel				
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations				
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges				75
	<b>Total des charges d'exploitation (2)</b>			<b>30 427</b>	<b>28 744</b>
	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>(19 085)</b>	<b>(12 963)</b>

## Compte de Résultat 2/2

		31/12/2023	31/12/2022
RESULTAT D'EXPLOITATION		(19 085)	(12 963)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers			
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)	270 197	120 381
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		270 197	120 381
RESULTAT FINANCIER		(270 197)	(120 381)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(289 283)	(133 345)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total des charges exceptionnelles			
RESULTAT EXCEPTIONNEL			
PARTICIPATION DES SALAIRES			
IMPOTS SUR LES BENEFICES			
TOTAL DES PRODUITS		11 342	15 780
TOTAL DES CHARGES		300 625	149 125
RESULTAT DE L'EXERCICE		(289 283)	(133 345)
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) dont produits concernant les entreprises liées			
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées		245 323	93 896

Etats financiers au 31/12/2023

DEUXIEME PARTIE - ANNEXE

## Règles et Méthodes Comptables

Les Comptes Annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 sont établis en conformité avec les dispositions du Code de Commerce (Articles L.123-12 à L.123-28) et du Règlement ANC n° 2014-03 applicable à l'exercice.

\*\*\*\*\*

Le Bilan de l'exercice présente un total de **14 559 958 euros**.

Le Compte de Résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total Produits de **11 342 euros** et un total Charges de **300 625 euros**, dégageant ainsi un Résultat de **-289 283 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2023** et finit le **31/12/2023**.  
Il a une durée de **12 mois**.

\*\*\*\*\*

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des Comptes Annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont :

### Titres de participation

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'achat hors frais accessoires pour les titres de participation acquis à titre onéreux et à leur valeur d'apport pour les titres apportés.

Leur valeur est examinée annuellement. Une dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, pour ramener leur valeur au plus bas du coût d'acquisition ou de la valeur d'apport et de la valeur d'utilité. Pour apprécier cette dernière, les éléments suivants sont pris en considération : transaction récente, rentabilité et perspectives de rentabilité, capitaux propres, conjoncture économique auxquels s'ajoutent les motifs d'appréciation sur lesquels repose la transaction d'origine.

Lorsque la valeur d'inventaire devient négative, les créances détenues sur la filiale concernée sont également dépréciées et une provision pour risques et charges complémentaire peut être constatée si cela est nécessaire.

## Règles et Méthodes Comptables

### Autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

### Créances et dettes

Les créances et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Les créances sont appréciées individuellement et, le cas échéant, font l'objet d'une dépréciation par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

### Intégration fiscale

Depuis le 1er janvier 2009 et conformément aux dispositions des Articles 223 A et suivants du Code Général des Impôts, la société JERICO s'est constituée seule redevable de l'impôt sur les Sociétés du Groupe dont la société 1/3/5 PRE AUX CLERCS est membre depuis le 1er janvier 2019.

La société 1/3/5 PRE AUX CLERCS verse à JERICO, à titre de contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés du Groupe et quel que soit le montant effectif dudit impôt, une somme égale à l'impôt qui aurait grévé son résultat et/ou sa plus-value à long terme si elle était imposable séparément.

A la clôture d'un exercice déficitaire, la société 1/3/5 PRE AUX CLERCS ne sera titulaire, à ce titre, d'aucune créance sur la société JERICO, pas même dans le cas où cette dernière se sera constituée une créance sur le Trésor en optant pour le report en arrière du déficit d'ensemble.

En cas de sortie de la société 1/3/5 PRE AUX CLERCS du groupe d'intégration, quelle que soit la cause de cette sortie, la société JERICO et la société 1/3/5 PRE AUX CLERCS déterminent si la société 1/3/5 PRE AUX CLERCS a subi des surcoûts du fait de son appartenance au Groupe et, dans l'affirmative, si cette situation justifie son indemnisation par la société JERICO et pour quel montant.

Au 31 décembre 2023, les déficits subis par la société 1/3/5 PRE AUX CLERCS durant la période d'intégration s'élèvent à 828.288 €uros.

## Règles et Méthodes Comptables

### Jugements et estimations

La préparation des états financiers implique la détermination d'estimations et d'hypothèses prises par la société qui peuvent affecter la valeur comptable de certains éléments d'actif, de passif, de charges et/ou de produits ainsi que des informations données dans l'Annexe.

La Direction revoit ces estimations et hypothèses de manière régulière afin de s'assurer de leur pertinence et de leur caractère raisonnable au regard de l'expérience passée et de la situation économique actuelle.

En fonction de l'évolution de ces hypothèses, les éléments figurant dans les futurs états financiers pourront être différents des estimations actuelles.

En l'absence de normes ou d'interprétations applicables à une transaction spécifique, la Direction fait usage de jugement pour définir et appliquer les méthodes comptables qui permettront d'obtenir des informations pertinentes et fiables, de sorte que les états financiers présentent une image fidèle de la situation et de la performance financière.

## Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice			Valeurs brutes au 31/12/2023
		Réévaluations	Acquisitions	Diminutions Virt p.à p. Cessions	
<b>INCORPORELLES</b>					
Frais d'établissement et de développement					
Autres					
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>					
<b>CORPORELLES</b>					
Terrains					
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement					
Instal technique, matériel outillage industriels					
Instal., agencement, aménagement divers					
Matériel de transport					
Matériel de bureau, mobilier					
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>					
<b>FINANCIERES</b>					
Participations évaluées en équivalence					
Autres participations	14 063 773				14 063 773
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immobilisations financières					
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>14 063 773</b>				<b>14 063 773</b>
<b>TOTAL</b>	<b>14 063 773</b>				<b>14 063 773</b>

## Créances et Dettes

31/12/2023

1 an au plus

plus d'1 an

CREANCES	31/12/2023	1 an au plus	plus d'1 an
	Créances rattachées à des participations		
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxes sur la valeur ajoutée	100	100	
Autres impôts, taxes versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avances			
<b>TOTAL DES CREANCES</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice			
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

DETTES	31/12/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
	Emprunts obligataires convertibles (1)			
Autres emprunts obligataires (1)				
Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	1 353 333	149 333	597 333	606 667
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	10 400	10 400		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Taxes sur la valeur ajoutée	4 614	4 614		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)	4 735 912			4 735 912
Autres dettes	600	600		
Dettes représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>6 104 860</b>	<b>164 947</b>	<b>597 333</b>	<b>5 342 579</b>
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	149 333			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

## Produits à recevoir

	31/12/2023	31/12/2022	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients				
Autres créances		27 289	(27 289)	100,0
<b>TOTAL</b>		<b>27 289</b>	<b>(27 289)</b>	<b>100,0</b>

## Charges à payer

	31/12/2023	31/12/2022	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 400	6 240	2 160	34,62
Dettes fiscales et sociales				
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes	600		600	
<b>TOTAL</b>	<b>9 000</b>	<b>6 240</b>	<b>2 760</b>	<b>44,23</b>

## Capital social

	31/12/2023	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	2 499,00	1 500,0000	3 748 500,00
	Emises pendant l'exercice			
	Remboursées pendant l'exercice			
	Du capital social fin d'exercice	2 499,00	1 500,0000	3 748 500,00

## Dettes garanties par des Sûretés Réelles

Nat. Dette	Nature de la Garantie	Org. Bénéficiaire	Montant début	31/12/2023
Emprunt	Nantissement Parts HOTEL SAINT-VINCENT et SCI LE PRE CARRE	Etablissements financiers	1 540 000	1 353 333
<b>TOTAL</b>			<b>1 540 000</b>	<b>1 353 333</b>

## Engagements financiers

	31/12/2023	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Nantissement Titres 1/3/5 PRE AUX CLERCS, HOTEL SAINT-VINCENT et SCI LE PRE CARRE		34 794 060	
Caution auprès des établissements bancaires		4 726 402	406 000
		39 520 462	406 000
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés			
Autres engagements			
<b>Total des engagements financiers (1)</b>		<b>39 520 462</b>	<b>406 000</b>
(1) Dont concernant :			
Les dirigeants		34 794 060	406 000
Les filiales		4 726 402	
Les participations			
Les autres entreprises liées			

## Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices

(articles R. 225-102 du Code de commerce)

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	
<b>CAPITAL en Fin d'exercice</b>	Capital social	3 345 000	3 345 000	3 748 500	3 748 500	3 748 500
	Nombre d'actions ordinaires	2 230	2 230	2 499	2 499	2 499
	Nbre d'actions dividende prioritaire sans droit de vote					
	Nombre maximal d'actions à créer :					
	- Par conversion d'obligation					
- Par droit de souscription						
<b>OPERATIONS et RESULTAT</b>	Chiffre d'affaires ( hors taxes )					
	Résultat avant impôts, participations dotations aux amortis et prov.	(114 451)	(98 807)	(234 118)	(133 345)	(289 283)
	Impôts sur les bénéfices					
	Participation des salariés					
	Résultat après impôts, participation, dotations aux amortis et provisions	(114 451)	(98 807)	(234 118)	(133 345)	(289 283)
Résultat distribué						
<b>RESULTAT PAR ACTION</b>	Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amortis et prov.	(51)	(44)	(94)	(53)	(116)
	Résultat après impôts, participation, dotations aux amortis et provisions	(51)	(44)	(94)	(53)	(116)
	Dividende attribué					
<b>PERSONNEL</b>	Effectif moyen salarié					
	Montant de la masse salariale					
	Montant des sommes versées en avantages sociaux	233				